

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 09 juillet 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRÉSENTS** : 22 – **REPRÉSENTÉS** : 5

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. CAILLON Philippe, Mme VAIRÉ Sandrine, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane et REKIS Bruno, COLIN Arnaud et DELAUNAY Yoann, Mme FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France et GUILLAUMEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mme MOREAU Valérie, MM. PELÉ Martin et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mmes BOURGUIGNON Agnès (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), MOURAUD Dominique (*pouvoir à Mme VAIRÉ Sandrine*) et NIAUDET Danielle (*pouvoir à M. RANNOU Yannick*) et M. PINEAU Olivier (*pouvoir à Mme MOREAU Valérie*).

ABSENTS : MM. BERNIER Sébastien et MOUSSU James.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : M. POINTEAU Jean-Luc et Mme DUBOURG Yolande

OBJET : Désignation des représentants de la ville au conseil d'administration du CCAS

N° 2020 / 07 / 16

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-6 et R123-7 à R123-15 ;

Vu la délibération du 16 juillet 2020 fixant le nombre le nombre d'administrateurs au Conseil d'administration à 12 et à 6 le nombre d'administrateurs élus par le Conseil municipal ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Vu les listes déposées auprès de Monsieur le Maire ;

Liste n° 1 : Blain Avec Vous

Marie-France GUIHO
Nathalie GUIHOT
Jean-François RICARD
Yolande DUBOURG
Yoann DELAUNAY
Jacky FLIPPOT

Liste n° 2 : Blain Initiative Citoyenne

Valérie MOREAU
Yannick RANNOU
Olivier PINEAU

.../...

Considérant que les membres élus au sein du Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et que le scrutin est secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *PROCÈDE à la désignation des 6 membres du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'administration, par scrutin proportionnel de listes au plus fort reste.*

Considérant que les listes suivantes ont été déposées :

- *Liste 1 : Blain Avec Vous*
- *Liste 2 : Blain Initiative Citoyenne*

	<i>Voix</i>	<i>Attribution au quotient</i>	<i>Attribution au reste</i>	<i>Sièges</i>
<i>Liste 1</i>	<i>21</i>	<i>4,67 ⇒ 4</i>	<i>3 ⇒ 3</i>	<i>5</i>
<i>Liste 2</i>	<i>6</i>	<i>1,33 ⇒ 1</i>	<i>1,5 ⇒ 1</i>	<i>1</i>

Membres titulaires conseil municipal : 29

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 6

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 4,50

- *DÉSIGNE selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les élus suivants membres du conseil d'administration du CCAS :*

- *Mme GUIHO Marie-France,*
- *Mme GUIHOT Nathalie,*
- *M. RICARD Jean-François,*
- *Mme DUBOURG Yolande,*
- *M. DELAUNAY Yoann,*
- *Mme MOREAU Valérie.*

- *AUTORISE ces personnes à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées au sein dudit établissement.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 20 juillet 2020,
Le Maire,

